

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BERRWILLER - Séance 9 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il remercie la présence de la presse en la personne de Monsieur Michel HARTMANN
Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 20h00.

Présents :

André SCHMIDT, Thomas KRUST, Anne SCHAUMBERG, - Adjoint
Laurent ALTMEYER, André CENTLIVRE, Véronique MUNDEL, Justine PROBST – Conseillers Municipaux délégués
Anne-Hélène FRICKER, Brigitte HERR, Séverine MULLER, Matthieu STOCKER, Jérémy CARRE - Conseillers Municipaux

Excusés : Graziella BREISS, – procuration à Justine BAUR, Benoît HERR – procuration à André SCHMIDT

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,
DESIGNE Monsieur Pascal TURRI, assurant l'intérim du secrétariat général, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020
2. Affaires financières
 - 2.1.Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 novembre 2020 et approbation de la méthode d'évaluation retenue
 - 2.2.Fixation du loyer du bail de location du logement 25, rue d'Or
3. Projet de pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération
4. Personnel communal
5. Syndicat mixte de de la LAUCH – Adhésion de nouvelles communes
6. Travaux en cours – en vue
7. Communications informations

- En application de l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Pascal TURRI, assurant l'intérim du secrétariat général, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 a été transmis à chaque conseiller municipal. Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité et signé.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 novembre 2020 et approbation de la méthode d'évaluation retenue

Les compétences PLU (Programme Local d'Urbanisme) et RLP (Règlement Local de Publicité) ont été transférées à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au 1^{er} janvier 2020.

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 8 novembre 2019, le Conseil d'Agglomération de m2A avait fixé les ACTP provisoires 2020, en tenant compte des éléments suivants :

- mise en œuvre d'une répartition du régime dérogatoire ;
- prise en compte d'une dépense de 1€ par habitant ;
- mise en place d'un système de dégressivité sur 3 ans permettant aux communes ayant investi au cours des dernières années de bénéficier d'une progressivité de l'impact.

Il avait par ailleurs été décidé que l'année 2020 permettrait d'évaluer les charges transférées dans le cadre du PLU et que les 2 possibilités d'évaluation des charges transférées (méthode de droit commun et méthode dérogatoire) seraient étudiées en parallèle.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 6 novembre 2020 a ainsi examiné, sur la base du rapport ci-joint, l'évaluation des transferts de charges 2020 selon :

- la méthode de droit commun avec la moyenne des dépenses nettes sur 3 ans ;
- la méthode de droit commun avec la moyenne des dépenses nettes sur 5 ans ;
- la méthode dérogatoire basée sur la moyenne des dépenses nettes sur 3 ans avec un système de dégressivité sur 3 ans ;
- la méthode dérogatoire basée sur la moyenne des dépenses nettes sur 5 ans avec un système de dégressivité sur 3 ans.

La CLECT a adopté le rapport qui lui a été soumis selon les règles de majorité simple prévues par les textes. Elle s'est ainsi prononcée en faveur du système d'évaluation du transfert de charges 2020 basé sur le système dérogatoire de 1€ par habitant avec dégressivité sur 3 ans (2020, 2021 et 2022) tenant compte de la moyenne nette des dépenses réalisées sur les 3 années précédant le transfert (2017 à 2019).

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, Mulhouse Alsace Agglomération nous a transmis le rapport qui a été approuvé par la dernière CLECT.

Ainsi, il nous appartient à présent de délibérer, à la majorité simple sur :

- l'approbation du rapport de la CLECT du 6 novembre 2020
- la méthode d'évaluation du transfert PLU retenu par la CLECT à savoir :

- la mise en œuvre d'une répartition selon le régime dérogatoire ;
- la prise en compte d'une dépense de 1€ par habitant ;
- la mise en place d'un système de dégressivité sur 3 ans basé sur la moyenne des dépenses nettes effectuées de 2017 à 2019.

COMMUNES	Pour Mémoire		ACTP SYSTÈME DEGRESSIF ACTP 2021 prév
	ACTP 2019	ACTP provisoire 2020 = 1 €/hab	
BALDERSHEIM	1 177 639	1 174 976	1 176 308
BANTZENHEIM	1 412 265	1 410 608	1 410 608
BATTENHEIM	934 670	933 101	933 886
BERRWILLER	27 988	26 765	26 765
BOLLWILLER	147 282	143 247	145 265
BRUEBACH	77 633	76 548	77 091
BRUNSTATT DIDENHEIM	1 356 586	1 348 528	1 352 557
CHALAMPE	1 618 749	1 617 780	1 617 780
DIETWILLER	762 073	760 594	761 334
ESCHENTZWILLER	178 703	177 168	177 168
FELDKIRCH	50 113	49 103	49 608
FLAXLANDEN	182 128	180 625	181 377
GALFINGUE	-1 414	-2 235	-1 825
HABSHEIM	1 696 138	1 691 210	1 692 959
HEIMSBRUNN	461 253	459 891	460 572
HOMBOURG	1 629 699	1 628 337	1 628 485
ILLZACH	6 903 488	6 888 756	6 893 079
KINGERSHEIM	2 827 285	2 813 949	2 814 444
LUTTERBACH	489 581	483 113	483 995
MORSCHWILLER LE BAS	297 390	293 578	295 484
MULHOUSE	20 946 832	20 850 212	20 905 446
NIFFER	488 991	488 013	488 502
OTTMARSHEIM	2 981 528	2 979 679	2 980 603
PETIT LANDAU	510 498	509 645	509 645

COMMUNES	Pour Mémoire		ACTP SYSTÈME DEGRESSIF ACTP 2021 prév
	ACTP 2019	ACTP provisoire 2020 = 1 €/hab	
PFASTATT	1 111 267	1 101 641	1 101 972
PULVERSHEIM	314 706	311 693	313 200
REININGUE	251 148	249 150	250 149
RICHWILLER	742 846	739 101	740 106
RIEDISHEIM	724 889	712 231	713 508
RIXHEIM	5 173 649	5 159 327	5 162 258
RUELSHEIM	281 893	279 566	280 730
SAUSHEIM	4 472 391	4 466 757	4 467 085
STAFFELFELDEN	28 998	24 976	26 946
STEINBRUNN LE BAS	19 629	18 885	19 257
UNGERSHEIM	969 100	966 810	967 955
WITTELSHEIM	1 752 008	1 741 425	1 742 726
WITTENHEIM	2 336 241	2 321 513	2 324 541
ZILLISHEIM	53 058	50 391	51 725
ZIMMERSHEIM	159 830	158 762	159 296
TOTAL	65 548 750	65 285 418	65 382 583
TOTAL ACTP VERSE	65 550 164	65 287 653	65 384 408

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 6 novembre 2020

APPROUVE la méthode d'évaluation retenue

2.2. Fixation du loyer du bail de location du logement 25, rue d'Or

Monsieur le Maire informe que les travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment 25, rue d'Or sont achevés et que le logement n°1 peut être mis en location. D'une contenance de 78,70 m² – 3 pièces avec cuisine et salle de bains équipées, il est proposé de fixer le loyer mensuel à 600 € hors charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ,

FIXE le loyer mensuel du logement n°1 sis 25, rue d'Or à 600 € hors charges.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le logement en location, conformément à la délégation du conseil municipal du 29 juin 2020.

3. PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

En séance du 18 janvier 2021, le conseil d'agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A.

En application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil d'agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

Ce projet de pacte de gouvernance a fait l'objet d'une présentation détaillée en commissions réunies le 15 février 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ,

DONNE un avis favorable au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis dans les meilleurs délais au Président de m2A

4. PERSONNEL COMMUNAL

Dans le cadre du recrutement du secrétaire Général, M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux candidatures reçues, celle de Madame Véronique BERNARD a été retenue. L'intéressée prendra ses fonctions à compter du 1^{er} avril 2021.

A ce titre, il convient de mettre le tableau des effectifs à jour comme suit :

- Suppression d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe – Temps complet
- Création d'un poste de rédacteur temps non complet 80% - Indices bruts 372/597

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus énoncé avec effet au 1^{er} avril 2021.

5. SYNDICAT MIXTE DE DE LA LAUCH – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Monsieur Thomas KRUST expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte de la Lauch ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte de la Lauch.

Il est à rappeler que toute Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

M. le Maire ou M. le Président signale que les Communes de Gueberschwihr, de Murbach, d'Obermorschwihr, d'Osenbach et de Voegtlinshoffen ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Lauch.

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Lauch ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité.

Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Gueberschwihr en date du 09/11/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Murbach du 16/12/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune d'Obermorschwihr du 16/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune d'Osenbach du 17/02/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Voegtlinshoffen du 10/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ,

DONNE un avis favorable à l'adhésion des Communes de Gueberschwihr, de Murbach, d'Obermorschwihr, d'Osenbach et de Voegtlinshoffen au Syndicat Mixte de la Lauch.

6. TRAVAUX EN COURS – EN VUE

André SCHMIDT communique au conseil municipal les travaux et actions menées depuis le 11 décembre 2020, à savoir :

EAU POTABLE :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage. (chloration, changement de came d'injection, contrôle sanitaire, prélèvement)

Les travaux d'interconnexion sont en phase terminale.

Le regard de connexion est équipé (pour l'instant, il reste de problèmes d'infiltrations) l'installation des pompes au réservoir de Hartmannswiller est également terminée ; des essais de pompage seront réalisés dès la mise sous tension du coffret électrique.

Réparation de fuites d'eau sur branchements individuels (rue principale N° 85- rue de Cernay N° 23) – intervention pour un changement de robinet et autres accessoires de comptage (111, rue principale-58, rue d'Or)

ASSAINISSEMENT: Visite journalière, relevés, vidage sac dégrilleur, poubelles, entretien normal de la station d'épuration à lagunage.

Quand il fait très froid (à partir de -5°), nous rencontrons un peu de difficulté pour entretenir le dégrilleur plus de temps nécessaire pour l'entretien journalier.

ECOLE :

Contrôle et nettoyage de la cour et des environs, tous les matins de classe. Petits travaux d'entretien courant dans l'enceinte de l'école et de la salle de sport ; petits travaux dans les salles de classe, W.C. et autres locaux.

Réparation et remplacement du câble de la sonde de la sous-station arraché par les écoliers.

CHAUFFERIE :

Entretien courant de la chaufferie : nettoyage- commande copeaux- vidage cendrier-dépannage de notre compétence.

Nettoyage complet de la chaudière bois (1x pendant la saison de chauffe).

Encore plusieurs panne sur cette chaudière bois en cette mi-février. Intervention de KWB pour une réparation du bac de transfert de copeaux vers le foyer. (infiltration d'air- porosité du conduit d'amené des copeaux)

SALLE DE SPORT :

Nettoyage des box de rangement sous la tribune, nettoyage des rebords intérieurs ; un entretien un peu plus ciblé de certains secteurs de la salle, que nous ne nettoyons pas en temps normal par manque de temps.

25, rue d'Or :

Les travaux de peinture dans les deux appartements sont terminés ; il reste la cuisine de l'appartement donnant sur la rue à installer.

Christian était affecté à cette tâche pendant 2 mois sous les ordres de Louis et accompagné du citoyen Patrick.

DORFHISLA :

Entretien extérieur, coupe de printemps des espaces verts autour du bâtiment.

EGLISE :

Dépannage de la sonorisation (tintement et battement des cloches ne fonctionnaient plus)

VOIRIE : Déneigement – entre le 13.01 (verglas) et le 18.01 ; plusieurs interventions de déneigement, salage, et interventions manuelles autour des bâtiments communaux, parvis église, cimetière et trottoirs. Idem pour une 2^e période neigeuse entre le 10.02 et le 12.02

Réparation des nids de poules avec de l'enrobé à froid.

Remplacement du panneau « cédez le passage » rue de Staff par un panneau « Stop » ;

Rehausse de la chambre France télécom rue du Grand Ballon au droit des constructions MANN-DURRWELL ; (branchement fibre)

ECLAIRAGE PUBLIC : réparation d'une panne rue de la mine. (Sur un mât).

FIBRE : le branchement à la fibre au Périscolaire et au Dorfhisla étaient laborieux.

Avant de pouvoir installer la fibre dans ces deux bâtiments et après le premier, même deuxième passage du technicien « fibre », nous sommes intervenus pour libérer les gaines et installer des tire-fils dans les deux cas.

LAVOIR : nettoyage du lavoir, nettoyage des abords

FORET : nettoyage du fossé longeant le grand chemin de l' Oberesuttenweg.

Enlèvement et façonnage des arbres tombés en forêt sur les chemins, mais également dans les chemins ruraux (arbres tombés par le poids de la neige).

Travaux au Nieder : coupe des frênes, répartitions des lots.

En prévision : façonnage des chablis (arbres renversés) dans le Niederwald côté la buissière

CIMETIERE :

Entretien normal hivernal...

Balayage autour du cimetière, remplissage des affaissements au droit des concessions, poubelles...

Petites Machines : entretien, vidange des petites machines tondeuses, débrouailleuses, souffleur avant la reprise au printemps.

Noel 2020 : mise en place et décoration des 2 sapins de Noël (Eglise et tilleul Bertschwiller) ; toutes les autres décors ont été réalisés et placés par les élus.

ESPACES VERTS :

Travaux de printemps : ratissage des branches tombées par la neige, un peu partout dans le village ; coupe d'arbres morts (avec les deux adjoints) ; taille, nettoyage, etc...

Entretien de tous les espaces verts à la sortie de l'hiver.

BASSIN ECRETEUR : intervention pour déboucher la grille. Dégagement du broyat, branches, plastiques, etc...

Divers :

Courriers, ramassage des déchets. Plusieurs voyages au centre de tri d'Illzach.

Travaux d'embellissement avec les membres du Conseil Municipal : objectif, déco du printemps.

Rangement du hangar communal.

7. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

7.1. Compétences déléguées

Monsieur le Maire communique les demandes d'autorisations des droits du sol déposées ainsi que les déclarations d'intention d'aliéner reçues, depuis le 10 décembre 2020

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

Permis de construire :

PC N° 06803220B0020 déposé le 08.12.2020
PLOTTON Christophe 10, rue Victor Baur Berrwiller
Construction d'un garage et hangar au 10, rue Victor Baur

PC N° 068 032 20 B0021 déposé le 22.12.2020
HUBER Anne-laure 23, rue Bimberling Berrwiller
Construction d'une maison individuelle d'habitation 36, rue Buhne

PC N° 068 032 21 B0001 déposé le 04.02.2021
PIERRE Pascal chemin du Setzweg BERRWILLER
Extension d'une écurie et extension du bâtiment de transformation

Déclaration préalable :

D.P. 068 032 20 B 0034 déposée le 30.11.2020
SKRABER Alain 13, rue de Cernay BERRWILLER
Construction d'une piscine)

D.P. 068 032 20 B 0035 déposée le 01.12.2020
BELTZUNG Jacky 25, rue de l'Espérance UFFHOLTZ
Division d'un terrain 23, rue de Cernay BERRWILLER

D.P. 068 032 20 B 0036 déposée le 07.12.2020
MARTIN jean Valère 9, rue Buhne à BERRWILLER
Clôture

D.P. 068 032 20 B 0037 déposée le 16.12.2020
GRIMLER Julien 21, rue des Plantes BERRWILLER
Installation d'une pergola

D.P. 068 032 20 B 0038 déposée le 21.12.2020
KUNTZ Sylvain 11, rue Buhne BERRWILLER
Construction d'une clôture

D.P. 068 032 21 B 0001 déposée le 15.01.2021
ROSAY Etienne 13a, rue de Wattwiller BERRWILLER
Construction d'un abri de jardin

D.P. 068 032 21 B 0002 déposée le 09.02.2021
JUNG Marc, géomètre à GUEBWILLER

Division de terrain rue des Merles (terrain Consorts HERR)

D.P. 068 032 21 B 0003 déposée le 19.02.2021
FEDER Marie-Madeleine 6, rue de L'étang BERRWILLER
Clôture

D.P. 068 032 21 B 0004 déposée le 19.02.2021
SCHNEBELEN Julien 16, rue Buhne BERRWILLER
Construction d'une pergola bioclimatique

D.P. 068 032 21 B 0005 déposée le 01.03.2021
SIFFERT William 28, rue Buhne BERRWILLER
Construction d'une piscine

D.P. 068 032 21 B 0006 déposée le 01.03.2021
GRIMLER Julien 21, rue des Plantes BERRWILLER
Isolation extérieure de la maison.

B) DIA

VENTE :

HERR Claude, José et Denis à HERR Jérôme, maison 18, rue de Bertschwiller (maison de HERR Bernard et Madeleine)

FRICKER Jacky 111f, rue principale ; appartement 9b, rue de Verdun à MULLER Nathalie venant de PULVERSHEIM)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ

EN PREND ACTE

7.2. Divers

- Monsieur le Maire :

Informe qu'une installation de gens du voyage s'est faite sur l'aire de délestage pour les « grands passages ». Il rappelle que cette aire n'est pas destinée à recevoir les autres stationnements. Il appartient aux gens du voyage de se rendre sur les aires prévues à cet effet. Une demande de constatation de l'infraction et de déplacement a été faite.

Communique le dispositif « Vaccibus » mis en place par m2A et qui se rendra dans les 23 communes, dont celle de Berrwiller, les plus éloignées des centres de vaccination et ne disposant pas de service régulier de transport en commun. Le « vaccibus » recevra les personnes de plus de 75 ans et sera à Berrwiller, le jeudi 20 mars. Il stationnera à côté de la salle de sports. La population concernée a été directement informée.

Dans le cadre du déploiement de la fibre par ORANGE dans les communes m2A, il précise qu'une réunion de mise au point avec ORANGE est programmée le 31 mars 2021.

Précise que la journée de nettoyage du printemps à Berrwiller a été autorisée par le Préfet, sous réserve que cette opération se déroule par groupes de 6 personnes maximum et que les lieux de rendez-vous se fassent directement sur les lieux de travail. Pas de rassemblement général et pas de collation de clôture. Une information à l'ensemble de la population sera distribuée/

Présente Madame Véronique BERNARD qui prendra ses fonctions de secrétaire générale à compter du jeudi 1^{er} avril 2021 et lui donne la parole pour se présenter.

- Véronique MUNDEL informe les conseillers qu'un numéro vert est ouvert chez ENEDIS pour donner toutes les informations utiles concernant le compteur communiquant « LINKY ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.